ÉTAPES DE CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1

•DÉPÔT DE LA DEMANDE AU SERVICE DE L'URBANISME

Le formulaire de demande de dérogation accompagné des documents requis et d'un chèque de 595 $ libellé à l'ordre de la Ville de Rouyn-Noranda.

2

•VÉRIFICATION DE LA DEMANDE ET RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Suite à la vérification du contenu de la demande de dérogation mineure, le fonctionnaire désigné peut exiger au requérant de fournir toute information supplémentaire aux frais du requérant.

3

•ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande en tenant compte des normes prévues dans les règlements en vigueur et de l'analyse de la demande par le fonctionnaire désigné.

4

•AVIS PUBLIC

Diffusion d'un avis public dans un journal local au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance.

5

•ANALYSE DE LA RECOMMANDATION DU CCU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

6

•DÉCISION DU CONSEIL

Suite à l'analyse de la recommandation du CCU, le conseil municipal rend sa décision par résolution.

7

•ÉMISSION DU PERMIS

Lorsque le conseil accorde une dérogation mineure par résolution, le fonctionnaire désigné peut délivrer le permis de construction, le permis de lotissement ou le certificat d'autorisation requis.